

*Date de dépôt : 25 février 2015*

## **Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la pétition pour que le bus L traverse Bernex**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 10 octobre 2014, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une pétition dont le libellé est le suivant :

*Les soussignés, habitants des communes de Laconnex, Soral et Avusy, desservis par la seule ligne L des Transports publics genevois.*

*Constatant que, lors des changements intervenus sur les lignes TPG en décembre 2013, la ligne L a vu son parcours être modifié, alors qu'il a fallu de longues années d'attente et d'âpres négociations et de réclamations pour que le trajet du bus L passe à l'intérieur de Bernex.*

*Cet acquis aura été de courte durée (2 ans), puisque lorsque le bus arrive depuis la route de Laconnex, au lieu de traverser le village de Bernex, il fait désormais un détour par la route de Chancy et ne rejoint Bernex qu'à l'extrémité du village (arrêt « Bernex Place ou Vuillonex »).*

*Constatant que les habitants des communes desservies par la Ligne L ne peuvent plus accéder directement aux principaux commerces et services qu'offre Bernex, qui fait office de centre urbain de la Champagne, en particulier le centre d'action sociale, l'IMAD, l'Office d'état civil, la Poste, les centres sportifs ainsi que les services nécessaires à la vie quotidienne (commerces, médecins, pharmacies, banques, etc.).*

*Constatant que le transbordement aux arrêts « Bernex Place ou Vuillonex » prévu par le biais de la ligne 47 (ligne qui fait office de navette entre le P+R Bernex et Vailly) occasionne un temps supplémentaire considérable, dû à la faible fréquence de la ligne L hors des heures de pointe (maximum 2 bus par heure).*

*Constatant enfin que, si cette mesure est destinée à réduire le nombre de passages de bus dans le village de Bernex, il serait plus simple, plus efficient et plus économique que la ligne L traverse Bernex en faisant office de navette et de réduire la fréquence de la ligne 47 dans la même mesure que le nombre de passage de la ligne L.*

*Les soussignés demandent que la ligne L reprenne l'itinéraire mis en place en décembre 2012.*

*N.B. 390 signatures  
p.a. Monsieur Didier Benetti  
10, route du Coteau  
1287 Laconnex*

*Monsieur Fernando Pascual  
6, chemin des Reblets  
1287 Laconnex*

*Monsieur Andreas Fabjan  
5, chemin du Pré-Moret  
1286 Soral*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Parallèlement au dépôt de la pétition 1906, le département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA) a été sollicité par les communes situées en amont de Bernex, qui sont également concernées par la desserte de la ligne L. Afin de répondre aux demandes des usagers de la Champagne, le Conseil d'Etat a avalisé le changement de tracé pour la ligne L, qui traverse à nouveau le village de Bernex depuis le changement horaire des Transports publics genevois (TPG) du 14 décembre 2014.

C'est parce qu'il y avait un trop grand nombre de bus traversant le village de Bernex, que la desserte des lignes K et L avait été modifiée et que ces lignes avaient été redirigées sur la route de Chancy. Au cours d'une séance, le 5 juin 2014, entre M. Luc Barthassat, conseiller d'Etat chargé du DETA, et les communes concernées, des propositions concrètes pour les lignes K et L, de même que pour la ligne 47, ont été avalisées.

Ainsi, la ligne L a été réintégrée dans le village de Bernex afin de permettre à nouveau aux usagers des communes de Laconnex, Soral et Avusy d'accéder directement aux principaux commerces et services qu'offre Bernex et cela sans avoir à effectuer un transbordement avec la ligne 47. En revanche, la ligne K continue à circuler sur la route de Chancy. Les lignes K et L ont désormais à nouveau leur terminus aux Esserts, car le prolongement qui avait été mis en place jusqu'au Stade de Genève était peu attractif en termes de temps de parcours.

Les cadences de ces lignes ont par ailleurs été adaptées passant de 15 à 20 minutes en heures de pointe pour les lignes K et L, respectivement de 10 à 12 minutes en heures de pointe pour la ligne 47.

Ces modifications ont été entérinées par arrêté du Conseil d'Etat le 29 octobre 2014 et mises en service le 14 décembre 2014 lors du changement d'horaires des TPG.

Suite à cette adaptation, il n'y a pas eu de réclamations des usagers concernant ce changement de tracé.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Anja WYDEN GUELPA

Le président :  
François LONGCHAMP